



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 11 mars 2025 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, à la **salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Martineau, maire.

Présence également de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/ greffière-trésorière

9270-03-25

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

9271-03-25

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025 a été remis électroniquement le 7 mars 2025 à tous les élus et élus;

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le procès-verbal soit adopté et signé, tout comme s'il avait été lus.

« Adopté »

9272-03-25

Adoption des comptes et salaires du mois de février 2025, ont été vérifiés par M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2 et M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les comptes de dépenses au montant de 269 442.26 \$ ainsi que les salaires nets au montant de 34 726.80 \$ du mois de février 2025, ont été vérifiés par M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2 et M. Gabriel Girard, conseiller n° 2; ils confirment que tout est conforme et approuvent les dépenses.

« Adopté »



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Première période de questions (15 minutes)

Il y a trois (3) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Lumières de rue
- Contrat avec le FestiTruck
- Position des membres du conseil sur certaines décisions
- Emplacement du parc du train
- Camping municipal

La période de questions commence à 20 h 04 pour se terminer à 20 h 18.

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapports des employés;
- Calendrier du Centre Richelieu;
- Rapport des heures en urbanisme;
- Information et échange;

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Adoption du règlement #198-02-2025 sur les modalités de publication des avis publics;
- 6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 199-02-2025 sur la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail abolissant le règlement sur la politique tolérance zéro pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous;
- 6.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 200-03-2025 sur la politique de confidentialité;
- 6.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 201-03-2025 sur la politique sur la gouvernance de la protection des renseignements personnels;
- 6.5 Modification à la liste des comités municipaux et bénévoles;
- 6.6 Adhésion à la Chambre de commerce Témis-Accord;
- 6.7 Adhésion à la Société d'Histoire du Témiscamingue (SHT);
- 6.8 Nomination du président d'élection pour les élections générales municipales du 2 novembre 2025;
- 6.9 Développement de la rue de la Gare; **Reporté**
- 6.10 Approbation du règlement n° 030-2025 de la RISIT décrétant l'achat de deux (2) camions pompes usagés et un emprunt totalisant 800 000 \$;
- 6.11 Adoption du rapport d'activité annuel 2024 (an 7) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie;
- 6.12 Autorisation de procéder à l'installation du logiciel Syged de PG Solutions en vue des élections 2025;
- 6.13 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien du réseau local (ERL – Utilisation des compensations) 2024;

9273-03-25

Adoption sans modification du règlement #198-02-2025 sur les modalités de publication des avis publics

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement sur les modalités de publication des avis publics;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement a été précédé d'un avis de motion donnée lors d'une séance du conseil tenue 11 février 2025, conformément à l'article 445 du Code municipal;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a déposé un projet de règlement le 11 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le règlement 198-02-2025 modifiant le règlement 170-02-2020 sur les modalités de publication des avis publics comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les articles 3, 4, 5 et 6 du règlement #170-02-2022 sont abolis et seront remplacés.

ARTICLE 3

L'article 3 du règlement sur les modalités de publication des avis publics devient :

Champ d'application

Le présent règlement s'applique à tout avis public dont la publication est exigée en vertu de toute loi ou règlement régissant la Municipalité.

ARTICLE 4

L'article 4 du règlement sur les modalités de publication des avis publics devient :

Mode de publication

À compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, les avis publics visés par l'article 3 du présent règlement sont publiés sur le site Internet de la Municipalité et affichés dans la boîte d'affichage de son bureau administratif.

Néanmoins, la personne qui publie conserve la possibilité de publier ponctuellement des avis publics dans le journal local, si elle le juge nécessaire.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2025.

SIGNÉ SUR ORIGINAL

Jean Martineau

Maire

SIGNÉ SUR ORIGINAL

Edith Lebel

Directrice générale/greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Avis de motion donné le	11 février 2025
Dépôt du projet de règlement le	11 février 2025
Adoption du règlement le	11 mars 2025
Avis d'adoption et d'entrée en vigueur	12 mars 2025

« Adopté »

9274-03-25

Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 199-02-2025 sur la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail abolissant le règlement sur la politique tolérance zéro pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous

Avis de motion est donné par M. Jonathan Goupil, conseiller #3, qu'à une séance ultérieure sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement # 199-02-2025 abolissant le règlement sur la politique tolérance zéro pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous adoptée le 13 novembre 2018 (résolution no 153-10-2018).
Des copies du projet de règlement sont déposées et disponibles au bureau municipal.

Un projet de règlement est déposé le 11 mars 2025.

Cette modification vise à mettre en place une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail afin de les harmoniser avec les lois et règlements en vigueur.

« Adopté »

9275-03-25

Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 200-03-2025 sur la politique de confidentialité

Avis de motion est donné par M. Simon Mayer, conseiller #4, qu'à une séance ultérieure sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement # 200-03-2025 sur la politique de confidentialité.

Des copies du projet de règlement sont déposées et disponibles au bureau municipal.

Un projet de règlement est déposé le 11 mars 2025.

L'élaboration d'une politique de confidentialité vise à encadrer la collecte, l'utilisation, la conservation et la communication des renseignements personnels, dans le respect des lois applicables

« Adopté »

9276-03-25

Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 201-03-2025 sur la politique sur la gouvernance de la protection des renseignements personnels

Avis de motion est donné par Mme Nathalie Goulet conseillère #2, qu'à une séance ultérieure sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement # 201-03-2025 sur la politique sur la gouvernance de la protection des renseignements personnels.



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Des copies du projet de règlement sont déposées et disponibles au bureau municipal.

Un projet de règlement est déposé le 11 mars 2025.

Cette modification vise à assurer la conformité aux obligations légales et de renforcer la transparence et la confiance du public

« Adopté »

9277-03-25

Modification à la liste des comités municipaux et bénévoles

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a adopté la liste de ces comités municipaux et de ces bénévoles par la résolution 9242-01-25;

ATTENDU QUE des informations ont été reçues par la CNESST en lien avec la définition de « bénévoles » et que des modifications doivent être apportées;

ATTENDU QU'il est possible de protéger les bénévoles par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP);

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a plusieurs bénévoles qui accomplissent beaucoup dans la municipalité entre autres;

- Bibliothèque :
 - Compte 6 bénévoles pour un total de 110 heures de bénévolat.
- Comité événementiel de Lorrainville :
 - Compte 19 bénévoles et s'occupe de la Fête de la Famille, de la Fête nationale, de l'Halloween, de l'activité de Noël et de plusieurs autres activités selon les saisons pour un total de 1405 heures de bénévolat.
- Comité du Marché de Noël :
 - Compte 12 bénévoles pour un total de 395 heures de bénévolat.
- Comité du Carnaval de Lorrainville :
 - Compte 20 bénévoles pour un total de 1200 heures de bénévolat.

Et plusieurs bénévoles qui s'ajoute au cours de l'année afin de porter main forte aux différentes équipes en place.

Au total, la municipalité de Lorrainville peut compter sur plus de 34 bénévoles de façon permanente et plus de 20 bénévoles occasionnels qui s'investissent pour près de 3000 heures.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville assure une protection en cas d'accident aux bénévoles et estime qu'ils accompliront près de 3000 heures en 2025;

QUE la liste des bénévoles soient envoyées à la CNESST;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville remercie chaque bénévole pour leur temps.

« Adopté »



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

9278-03-25

Adhésion à la Chambre de commerce Témis-Accord

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu l'information concernant l'adhésion à la Chambre de commerce Témis-Accord (CCTA);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise Mme Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière à procéder à l'adhésion à la CCTA au montant de 250.00\$;

« Adopté »

9279-03-25

Adhésion à la Société d'Histoire du Témiscamingue (SHT)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu l'information de la campagne d'adhésion de la carte de membre de la SHT;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise Mme Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière à adhérer à la SHT au montant de 40.00\$;

« Adopté »

9280-03-25

Nomination du président d'élection pour les élections générales municipales du 2 novembre 2025

ATTENDU QUE l'article 70 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) prévoit que le greffier-trésorier est d'office président d'élection, à moins que le conseil municipal ne désigne une autre personne à cette fonction ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite nommer une autre personne à titre de président d'élection pour les élections générales du 2 novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de Lorrainville nomme M. Simon Gélinas, directeur général / greffier-trésorier adjoint à titre de président d'élection pour les élections générales municipales du 2 novembre 2025 ;

QUE M. Simon Gélinas exerce les pouvoirs et responsabilités prévus à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

« Adopté »

Développement de la rue de la Gare

Reporté

9281-03-25

Refus du règlement n° 030-2025 de la RISIT décrétant l'achat de deux (2) camions pompes usagés et un emprunt totalisant 800 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RISIT juge opportun d'acquérir deux camions pompes usagés afin d'assurer la continuité et l'efficacité des interventions incendie ;

CONSIDÉRANT QUE deux camions pompes sont arrivés à échéance et qu'il est nécessaire de procéder à leur remplacement pour maintenir un service incendie adéquat ;

CONSIDÉRANT QUE la RISIT a adopté le règlement n° 030-2025 décrétant l'achat de deux (2) camions pompes usagés et un emprunt totalisant 800 000\$ lors de la séance ordinaire du 18 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est déposé auprès des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 468.38 de la Loi LCV et l'article 607 du CMQ, le conseil de la municipalité participante, doit au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci. S'il ne le fait pas, le règlement est réputé approuver ;

CONSIDÉRANT QUE le greffier de la municipalité devra transmettre une copie au secrétaire-trésorier de la RISIT ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de l'emprunt sera imputé et réparti selon l'article 11 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à l'ensemble des municipalités participantes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville refuse le règlement n° 030-2025 décrétant l'achat de deux (2) camions pompes usagés et un emprunt totalisant 800 000\$.

« Adopté »

9282-03-25

Adoption du rapport d'activité annuel 2024 (an 7) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

4139



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin mars 2025, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 (an 7) tel que présenté

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à transmettre la résolution concernant l'approbation du rapport d'activité incendie (an 7) au directeur général/incendie de la RISIT afin qu'il puisse la transmettre au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue.

« Adopté »

9283-03-25

Autorisation de procéder à l'installation du logiciel Sygem de PG Solutions en vue des élections 2025

ATTENDU QUE le module de gestion des élections PERFAS ne sera plus supporté à compter du 31 mars 2025 et qu'il sera remplacé par le module Sygem;

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a reçu une offre de PG Solutions et qu'ils offrent la licence sans frais supplémentaire (habituellement 2 354\$) jusqu'au 31 mars 2025 et que seuls les frais des services professionnels seront facturés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

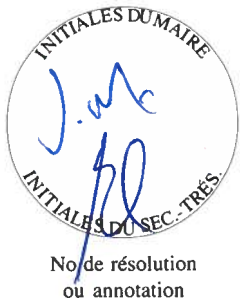
QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'installation du logiciel Sygem de PG Solutions, au montant de 2035 \$ selon les modalités présentées dans l'offre de service.

« Adopté »

9284-03-25

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien du réseau local (ERL – Utilisation des compensations) 2024

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 136 743 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale ;

« Adopté »

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a trois (3) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Programme Sygem
- Dénégement rue Lavallée
- Récupération et consigne
- RISIT achat de camion
- Endettement de la municipalité
- Les besoins de la municipalité versus l'idéalisme et les désirs
- Rapport de patinoire
- Connaître les revenus et les dépenses des activités
- Enregistrement des séances

La période de questions commence à 20 h 36 pour se terminer à 21 h 05.

9285-03-25

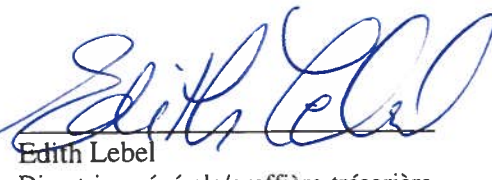
Levée d'assemblée

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 21 h 05.

« Adopté »


Jean Martineau
Maire


Edith Lebel
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Jean Martineau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

